

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

EDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ADMINISTRATION ET BUREAU A LYON 41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX

Ville de Lyon Département du Rhône Autres départements



Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 33 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Abonnements aux annonces 50 cent. la ligne Réclame : 1 fr. la ligne

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

14 janvier.

Je comprends qu'un gouvernement composé des hommes les plus éclairés de la nation se croie le meilleur militaire, le meilleur diplomate, le meilleur politique du pays. Mais se croire le meilleur négociant, le meilleur manufacturier, le meilleur agriculteur, quand le pays est composé d'agriculteurs, d'industriels, de commerçants, c'est là une prétention exorbitante.

Ainsi s'exprimait, il y a quelques années déjà, M. Thiers, traçant un gouvernement impérial une sage ligne de conduite, et hier, devenu à son tour chef du gouvernement, le même M. Thiers essayait de prouver aux représentants du pays que, nul mieux que lui — qui n'est ni agriculteur, ni industriel, ni commerçant — ne pouvait connaître les besoins et les ressources de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Sans plus se soucier de ses déclarations précédenes que des protestations unanimes élevées par les chambres de commerce contre le projet d'impôt sur les matières premières, le président de la République, dans un discours qui a duré plus de trois heures, n'a pas hésité à venir défendre en personne, à la tribune de l'Assemblée, les tarifs déposés la veille par le ministre des finances. Lors qu'il produisait ainsi au grand jour de la discussion un document aussi soigneusement tenu à l'écart jusque-là, le gouvernement avait déjà prouvé par cette triste manœuvre qu'il ne péchait point par ignorance. Le tarif qu'il propose doit ruiner le commerce des soieries il le sait, les députés de vingt villes importantes le lui ont répété depuis l'Assemblée, les tarifs déposés la veille par le ministre des finances. Lors qu'il produisait ainsi au grand jour de la discussion un document aussi soigneusement tenu à l'écart jusque-là, le gouvernement avait déjà prouvé par cette triste manœuvre qu'il ne péchait point par ignorance. Le tarif qu'il propose doit ruiner le commerce des soieries il le sait, les députés de vingt villes importantes le lui ont répété depuis l'Assemblée, les tarifs déposés la veille par le ministre des finances.

C'est ainsi qu'hier, — aux applaudissements de la droite, — il signalait encore l'impôt sur le revenu comme l'avènement du socialisme; il niait les effets désastreux que produira si évidemment l'établissement de droits aussi exorbitants que ceux du tarif proposé; il justifiait enfin le drawback par cette singulière et profonde remarque que s'il y a fraude, c'est le gouvernement qui en souffrira.

Nous reproduisons, au reste, d'après le compte-rendu de l'agence Havas, le résumé de ce discours qui restera mémorable à plus d'un titre, et que nos lecteurs apprécieront. Mais nous manquerions à un devoir de conscience si, en appuyant de tous nos vœux les démarches tentées, en ce moment encore, par les délégués de la fabrique lyonnaise, nous n'exprimions pas hautement l'indignation que nous cause cette inqualifiable audace avec laquelle le gouvernement foule aux pieds les intérêts les plus chers et méconnaît les droits les plus sacrés de nos laborieuses populations.

En dehors de ce grave incident, nous ne trouvons que peu d'intérêt dans les nouvelles parlementaires qui nous arrivent. Mentionnons cependant le refus de la majorité de mettre à l'ordre du jour, avant la proposition Duchatel, le projet de loi présenté par M. de Trovencuc et tendant à fixer le rôle éventuel des conseils généraux en cas de dissolution illégale de l'Assemblée.

M. de Trovencuc n'avait pas dissimulé à la Chambre que sa proposition avait surtout pour but d'apporter un argument de plus en faveur du projet de retour à Paris. Toute crainte venant à disparaître sur les conséquences d'une dispersion violente de l'Assemblée, puisque, dans une éventualité semblable, l'autorité des mandataires du pays passerait aux mains des élus des conseils généraux, quelle autre raison pourrait-on lui opposer?

Il faut, paraît-il, plus d'une sommation à l'Assemblée pour qu'elle se rende. Cette fois encore elle a fait la sourde oreille; mais, en refusant d'être rassurée sur les périls de la proposition Duchatel, elle n'a point entendu, nous l'espérons toujours, l'avoir définitivement condamnée.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

PORTUGAL.

Lisbonne, 12 janvier. Le paquebot la Nera apporte des avis de Rio-Janeiro en date du 23 décembre; Des crédits extraordinaires, s'élevant à 3,500 contos reis, avaient été ouverts au ministère de la guerre. — La révolte du Paraguay avait été comprimée.

ANGLETERRE.

Londres, 13 janvier. Le prince de Galles peut quitter la chambre.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 13 janvier, s. On assure que l'Assemblée législative de l'Etat de New-York a nommé une commission chargée d'examiner les affaires de la compagnie du chemin de fer de l'Erie, et a proposé de destituer les administrateurs de la compagnie.

Nous recevons, ce matin seulement, la lettre suivante de M. E. Renan, datée du 11 janvier: Paris, 11 janvier.

Monsieur, Je lis avec une pénible surprise la lettre que M. Yung vient de vous adresser, et où il explique avec tant d'assurance l'histoire de mes rapports avec M. Mommsen. M. Yung affirme qu'il vous écrit, à l'instigation de la lettre de M. Mommsen, sous les yeux. Je tiens à déclarer bien haut que ce «texte» n'est ni l'original ni une copie prise avec mon

consentement. Il y a dix mois, quand je reçus la lettre de M. Mommsen, je la montrai à un très-petit nombre d'amis (les questions que m'adressait M. Mommsen me faisaient presque un devoir de cette communication); je suis obligé de supposer qu'il en aura été pris copie à mon insu. Je regrette profondément cette indiscrétion, qui n'atteint pas M. Mommsen, puisque sa lettre du 13 mars ne contient rien que d'honorable pour lui, mais qui constitue un procédé blâmable.

Le destinataire d'une lettre privée, en effet, n'a aucun droit de la faire usage pour la publicité sans le consentement de l'auteur; à plus forte raison, celui qui possède une copie de lettre, par l'abus d'une communication amicale, est-il tenu de n'en faire aucun usage sans le consentement du destinataire.

Je proteste également contre les inductions que M. Yung croit pouvoir tirer de divers passages de la lettre de M. Mommsen. Cette lettre, surtout si l'on tient compte d'une certaine gaucherie dans le maniement de la langue française, n'implique rien qui ne parte d'un grand zèle pour le progrès des études, et, toute opinion politique à part, ne soit digne du savant illustre qui s'est voué à l'exploration critique de l'antiquité avec tant de largeur et de désintéressement.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

ERNEST RENAN.

Le public voit, par la lettre de M. Renan, que nous avons été induits en erreur par notre correspondant de Paris. C'est une mauvaise fortune qui peut tomber sur tout journal. Le public verra aussi bientôt par quelles mesures nous entendons assurer désormais l'exactitude scrupuleuse de nos informations.

Justice et Liberté.

On ne lit pas assez la Décentralisation, ce n'est pas varié; mais c'est original. On y trouve un sentiment de l'honnêteté politique, une façon de comprendre la justice, une manière de distribuer la liberté qui font rêver. Vraiment il est fâcheux que ces choses-là soient perdues.

Voici quelques extraits de ce journal honnête.

Numéro du 4 janvier: M. Gambetta n'a fait que traverser Toulon, où il a harangué son bon peuple, bourgeois et manans, du balcon de la Croix-d'Or. Il est aujourd'hui à Draguignan, où il doit s'entendre avec les comités rivaux pour faire accepter la candidature de M. Freycinet.

Et on le laisse se promener ainsi! Nous appelons sur cette dernière ligne toute l'attention de nos lecteurs: ET ON LE LAISSE SE PROMENER AINSI!

Numéro du 12 janvier:

Les journaux de Valenciennes sont pleins de longs détails sur l'événement fait, à Avignon, à M. de Cathelineau, réception au cercle des Amis de l'Ordre, chœur de la chanson de blanc, grand banquet, fleurs apportées par les dames, discours, rien n'a manqué. M. de Cathelineau avait peiné, quand il sortait, à se frayer un passage. L'allégresse était telle, dit le Comtal, de Carpentras, que l'on a dû prendre des précautions et faire défilé avec ordre devant M. de Cathelineau tous ces vaillants amis de la cause de Dieu et du roi. Le défilé a été long, plus de 3,000 personnes se sont succédées et presque toutes ont en l'honneur de serrer la main au général.

La première personne qui s'est présentée devant le général était un vieillard à cheveux blancs, qui, en arrivant devant lui, s'est prosterné et a cherché à lui baisser la main, mais M. de Cathelineau l'a immédiatement relevé et lui a dit: «C'est une scène vraiment touchante à eu son complément quelques instants après, car les femmes et

les jeunes filles, qui se trouvaient aux abords du cercle, depuis le commencement de la réunion, désireuses, elles aussi, de voir M. de Cathelineau, ont forcé la consigne et se sont introduites dans le cercle, où elles ont pu à l'aise venir le saluer.

Le général de Cathelineau a adressé la lettre suivante à madame de Chabert: 9 janvier 1872.

Chère baronne, mesdames, Merci de vos fleurs, merci de vos souhaits! Le roi connaît votre dévouement, il sait qu'il peut compter sur vous; moi aussi je le sais.

La Vierge reine sans tache n'apparaît penchée sur votre chevet pour y raviver la foi, l'espérance et la charité. Non, je ne puis me tromper; vous reverrez le roi sur le trône de France; par lui l'Eglise sera délivrée et Avignon sauvé.

Courage donc et à bientôt, nous nous reverrons sous la blanche bannière!

Et attendant, mesdames, recevez mes hommages et mes vœux. CATHELINEAU.

Numéro du 13 janvier: Le général Cathelineau a visité Arles et Tarascon. Dans cette dernière ville, il a recueilli sur son passage des témoignages non équivoques de l'admiration publique. Les rouges eux-mêmes semblaient pénétrés de respect pour ce grand nom et cette grande figure.

Pas le moindre cri n'est venu troubler le calme et la dignité de cette démonstration éminemment pacifique.

M. de Cathelineau s'est ainsi rendu chez M. de Cadillac, où un dîner l'attendait et à la suite duquel il a reçu toute la ville.

Qu'en pensent les lecteurs? Sous la République, il n'est pas permis à M. Gambetta d'aller recommander à ses mandants les hommes qu'il a tort ou à raison il croit les plus aptes à défendre la République. Le devoir du gouvernement est de le faire arrêter.

Mais si M. de Cathelineau fait une tournée dans Valenciennes pour prêcher le renversement du gouvernement établi, et prophétiser le triomphe prochain de son prétendant, il use d'un droit et il n'y a pas assez de fleurs pour en couvrir le sol sur lequel il daigne marcher.

Nos lecteurs regretteront-ils que nous leur ayons fait connaître cette manière assurément neuve de comprendre la justice? La Décentralisation, elle aussi, est sans doute prête à se déclarer « amie de la liberté sous tous les régimes. »

TABLETTES VERSAILLAISES

Les tarifs sont prêts! M. Pouyer-Quertier les dépose triomphalement sur la table du président. A quel point? avec ou sans annexion du tableau des tarifs le projet d'impôt sur les matières premières est condamné. Reprenez vos tarifs, M. le ministre, vous êtes en retard.

Voici que le défilé des projets recommence. En tête tout naturellement le projet Wolowski... Le même? — Non, mais de la même famille, un impôt héroïque, une taxe de guerre unique et temporaire, destinée à frapper ferme, mais vite, à l'américaine. Aujourd'hui il s'agit d'un droit d'habitation de 15 pour 100 à percevoir sur la propriété bâtie.

Autant de fois la majorité rejettera le projet Wolowski, autant de fois ce projet. Protégera transformera pour repaître sous les yeux de la majorité. M. Wolowski a plus d'un impôt dans son sac.

Par extraordinaire, l'urgence est déclarée. M. le comte de Douhet demande que si l'impôt sur les loyers est accepté en principe, on l'établisse, comme en Belgique, sous la forme d'un impôt sur les cheminées. — Va pour les cheminées!

Miséricorde! Il y a une seconde partie au

discours de M. Clapier. Discours en deux séances, et un seul tableau, hélas! M. Clapier et toujours M. Clapier. Soeclacle monotone! L'orateur marseillais raffine sur le drawback, il le perfectionne. Nous espérons bien cependant qu'il ne sera pas breveté.

M. Clapier propose d'imposer la matière fabriquée. Nous proposons, nous, d'imposer les discours de M. Clapier.

M. de Lasteyrie ne veut pas de son banquet du drawback, dont le Trésor ferait les frais et où chaque industrie voudrait avoir sa place.

Un banquet à pareille heure! contentons-nous du brouet noir des Spartiates. L'orateur divise les impôts proposés en quatre catégories:

L'impôt sur le revenu, qui est le plus juste, mais le plus difficile à percevoir.

Le décime, qui est le plus injuste.

L'impôt sur le sel, qui est le plus impopulaire.

L'impôt sur les matières, qui est le plus nuisible.

Diab! mais voilà un menu qui est des plus alléchants! Servez-vous donc, je vous en prie.

Merci, soupirez le convive, je préférerais m'en aller...

Il y a eu bataille, au commencement de la séance, autour du rapport Buisson. Un rapport très-épineux, quoique fleuri.

Non ébranlé par les conclusions du rapport Buisson, M. Duchâtel tient toujours pour le retour à Paris et demande que sa motion, ainsi qu'il a été précédemment convenu, soit mise à l'ordre du jour immédiatement après le vote des lois d'impôt.

M. de Trovencuc, auteur d'une proposition sur le rôle éventuel des conseils généraux, en cas de dissolution illégale de l'Assemblée, prie tout uniment M. Duchâtel de vouloir bien lui céder son tour.

M. de Pressensac appuie la prétention de M. de Trovencuc. M. Buisson la combat.

La majorité paraît être de l'avis de M. Buisson. Pourquoi?

On comprendrait que les partisans du retour à Paris eussent grande hâte de voir la question tranchée. Mais les adversaires, à qui en ont-ils? Puisqu'on vous y laisse, durant ce temps-là, à Versailles...

Mais les adversaires se sentent ou se croient en force, le moment leur paraît propice, ils ont leur mot d'ordre: «enterrer Paris!» Prenez garde de vous enterrer vous-mêmes à Versailles...

Tout fait présager que les événements vont marcher vite. M. Picard, d'une main hardie et légère, vient d'avancer l'aiguille qui marque les grands jours, les jours de crise peut-être... la République se fatigue d'être chaque jour niée, méconnue et gratuitement et sans provocation aucune outragée. Il n'y a pas de gouvernement qui puisse durer à ce régime. Il s'agit de savoir si la République est un gouvernement comme un autre ou simplement un interrogé.

Les royalistes prétendent que la République n'est que provisoire et que c'est pour cela qu'ils ne la respectent pas. Soit, et grand merci du renseignement: nous allons aviser dès ce jour à fonder une République définitive.

H. A.

Paris, 13 janvier.

Le Rot Carotte est encore retardé; on n'en finit pas avec les trucs, les records, les costumes et les répétitions. Sardou ne tient plus sur ses jambes; il passe sa journée au lit.

SÉVERINE. Oui, oui, oui.

AGÉNOR. Je rêve! Chassée? par vous, ma femme — et pourquoi?

SÉVERINE. Parce qu'il ne me plaît pas de recevoir une femme qui vient voir son amant chez moi.

AGÉNOR. Son amant! Ma femme a un amant! Savez-vous bien ce que vous dites, madame!

SÉVERINE. Parfaitement, monsieur.

AGÉNOR. Et vous connaissez cet homme?

SÉVERINE. Je le connais.

AGÉNOR. Son nom?

SÉVERINE, un temps. Cherchez!

Après cet éclat, d'un effet puissant au théâtre, c'est avec une impatience fiévreuse que le public attend le dénouement! Quel sera-t-il? Le mari tué par l'amant ou l'amant par le mari? Alexandre Dumas a expliqué dans sa préface pourquoi il ne pouvait admettre ni l'un ni l'autre de ces dénouements; au lieu de rester — suivant son expression — dans la logique du moment, il ramène le public à dans la logique du toujours, en faisant intervenir la « fatalité » qui est, ajoute-t-il, dans les traditions de l'art.

Que M. de Fondette, le jouvenceau, l'amant de la dernière heure, surpris par le mari au moment où il va à son premier rendez-vous, et tué d'un coup de pistolet, paie les frais de la guerre ou plutôt de la réconciliation qui va s'opérer entre la princesse et son époux, c'est là un dénouement qui a pu être et qui a été vivement critiqué. J'avoue que du moment que l'auteur fait intervenir la fatalité et remonte aux traditions de l'art antique, je n'ai rien à reprendre à ce nouveau sacrifice d'Abraham, comme dit encore Alexandre

et ne se lève que le soir pour aller au théâtre. N'y aurait-il pas un peu de réclame dans tous ces journaux? Il me semble pourtant qu'un nom pareil, accolé à celui d'Offenbach, n'en a pas besoin! Du reste, l'affaire est grosse, et pour les auteurs et pour le directeur. Ce dernier est, en nom, M. Boulet. Mais derrière lui, ce sont, en réalité, trois ou quatre gros marchands qui le commandent; c'est là une manie très-chère à certains bourgeois qui s'imaginent protéger les arts parce qu'ils protègent des artistes.

Il faut cela pour expliquer l'existence de certains théâtres. Je suis allé hier aux Nouvelles, rue du faubourg Saint-Martin. Ce qu'on jouait, je ne vous le dirai pas: ce que j'ai vu... j'ai bien vu quelque chose, mais je n'ai distingué... qu'à moitié. Mais qui diable va passer sa soirée faubourg Saint-Martin? Tout est heurté et malheur dans l'art dramatique. Sardou a encaissé plus de quatre cent mille francs avec la Famille Benoiton, et, à l'heure qu'il est, Meilhac et Halévy gagnent huit cents francs par soirée avec Tricoche et Camille au Palais-Royal. Pendant ce temps-là, Grevy et Co sont joués devant les banquettes.

Aimez-vous les mauvais cigares! On ne voit que cela partout, nonobstant l'élevation des tarifs. Le dernier mot n'est peut-être pas dit avec le cigare de 0,30 j'entends pour ceux qui ne sont pas assez riches pour fréquenter le bureau fashionable du Grand Hôtel; je crois que le gouvernement nourrit le projet insensé de nous traîner tout doucement jusqu'à un cigare de quatre centimes. Encore en faudra-t-il beaucoup pour payer les cinq milliards. Mais les petits ruisseaux font les grands rivières. C'est ainsi que le timbre à dix centimes rapporte 80,000 francs par jour. Le Sticlé, je crois, en sera pour 8 à 10,000 francs par an.

Vous avez vu comme le Journal officiel a lancé le Figaro. On a jugé cela assez maladroit, au moins dans la forme, d'autant plus que le Figaro avait démenti deux jours après, c'est-à-dire le 7 janvier, son allégation sur la maison de M. Thiers. Ce à quoi l'on n'a pas fait attention, c'est que plus tard encore, le 12, il est revenu à la charge en disant que M. Léon Say avait été à Versailles pour porter des dragées du baptême Vautrain, en d'autres termes pour traiter avec le président de l'achat de sa maison par la ville.

Tels sont les aliments de la presse française. Le Figaro, du reste, est coutumier de faits semblables. C'est lui qui, sous l'empire, avait fini par être bien vu aux Tuileries, à force de faire rire les patrons de la case. Villemessant ne recule pas devant grand chose, quand il flaire un succès de vente. N'avait-il pas, un jour, pris quelque chose de demander à l'empereur d'écrire quelque chose pour son journal! On dit qu'une très-grande dame diplomatique et étrangère s'est laissée tenter par l'esprit d'imprimerie qui est pour l'écriture, dans une pareille feuille, ce que les tableaux vivants sont pour le corps.

C'est encore un des rédacteurs du Figaro qui me disait un jour: «Villemessant prend la vogue où il la trouve; s'il pensait déborder dix mille numéros de plus en envoyant toute la rédaction au bagne, il n'hésiterait pas. Il ferait son calcul, se persuaderait qu'on fonderait ses collaborateurs ne se trouveraient pas trop mal de faire un tour aux galères, et aller donc!» Tout cela est fort plaisant; mais cette presse agaçable n'est pas sans responsabilité dans nos malheurs. Jamais elle ne pourrait vivre en Angleterre. J'ai vu à Londres bien des publications bizarres, entre autres le Marlborough-News, mais rien qui approche de certains journaux français.

La salle Drouot, vulgairement l'hôtel des ventes, n'offrirait de bien brillant à l'heure qu'il est.

Les enchères des objets d'art, appartenant

Dumas, à « cet holocauste au dieu de la tragédie. »

Mais ces dix-neuf siècles de civilisation chrétienne n'ont-ils donc rien ajouté aux traditions de l'art? Il faudrait le croire si l'on prenait au mot l'auteur de la Princesse Georges; aussi nous gardons-nous bien de le prendre au mot, et lui-même, le grand artiste, effacera de sa main l'inscription douloureuse que nous avons tous cru lire au frontispice de son œuvre: *Lasciate ogni speranza*.

J'avais l'intention de rendre compte de la Visite à Bedlam, opéra-comique en un acte de M. Blangini, et de la reprise de Crispino et la Comare, les deux nouveautés de la quinzième. La Visite à Bedlam a disparu de l'affiche sans qu'il m'ait été possible de connaître cet ouvrage, et Crispino mérite mieux qu'une note de quelques lignes. J'y reviendrai donc une autre fois.

Hier a eu lieu la première représentation du Trône d'Écosse de MM. Crémieux et Jalme, musique d'Hervé. Sera-t-il trop tard pour en parler dans quinze jours? A en juger par l'attention du public à cette représentation, ce genre « d'insanités », comme on disait par vanterie, sous l'empire, a encore des partisans nombreux; comme la pièce est bien interprétée par MM. Blanché Coindre, Poncet, Mauriel; par Luco, Didier, Martin, sans oublier le rôle du colonel Julia Good Moriny (L. Cottin), il est fort possible qu'elle fournisse une honorable carrière. J'aurai alors le plaisir de vous raconter la Trône d'Écosse ou la Grande duchesse de Gérolstein, ou telle autre piécette du même genre qu'il vous plaira; car ici, comme en politique, l'axiome est vrai: Plus ça change, plus c'est toujours la même chose.

H. L.

BULLETIN DU JOURNAL DE LYON DU 15 JANVIER 1872.

THÉÂTRE

La Princesse Georges tient encore l'affiche et, bon gré mal gré, il me faut revenir encore sur cette œuvre étrange dont j'ai déjà signalé les hardiesses, en même temps que j'essayais d'en dégager la pensée à laquelle paraît avoir obéi Dumas fils en adoptant cette « manière » nouvelle.

La société est sur le point de périr, si l'on n'emploie, pour la régénérer, les moyens les plus énergiques. Donc à l'œuvre! et d'abord à la lutte de la femme, à constater l'impuissance de la loi, de la famille et de la société devant ce fait quotidien, désastreux et banal. J'avais à appeler sur cette lacune l'attention du législateur, du philosophe, du moraliste. J'avais à montrer à l'honnête femme l'animal particulier qui vient rôder dans son ménage, le nuit, pour lui dérober son bonheur et lui dévorer ses petits, et j'avais à lui donner un conseil à cette honnête femme: celui, qui qu'il arrive, de se respecter toujours, d'éviter le talon de l'alcove, et d'acquiescer un droit effrayant, celui de tuer — un droit divin, — celui d'absoudre. Mais je n'avais pas à conclure définitivement, en une matière où les religions, ni les philosophies, ni les codes n'ont encore pu trouver une solution satisfaisante, sauf le cœur de mon héros et les âmes. J'ai donc placé dans tout, dans le cœur de la femme: l'amour, et je l'ai porté à son point culminant et à sa preuve rayonnante et irrécusable: le pardon. Puis, appelant au secours de cette femme éperdue cette fatalité antique qui est dans la tradition de mon art, j'ai, dans un monde inférieur dont elle ne participe pas, fait tirer par un mari que la jalousie aveugle ce coup de pistolet à la lueur duquel le prince, autre aveugle, mais aveugle d'un jour, va recouvrer soudainement la vue. C'est l'éclair du chemin de Damas, dans l'ordre des passions et des sentiments. Ce coup de pistolet, je le fais tirer sur M. de Fondette, sur un innocent qui vient, au bon moment, se prendre les pieds dans le buisson. C'est le mouton du sacrifice d'Abraham. Il bêle et il meurt pour un autre. C'est l'holocauste dont se contente le dieu de la tragédie.

Constater l'impuissance de la société, de la famille, de la loi, devant un fait « désastreux et quotidien », cela rentre dans le plan bien que

paraît s'être tracé le moraliste; cette démonstration n'est d'ailleurs, comme nos diatribes en mathématiques, qu'un cas particulier d'un théorème plus général qui pourrait s'énoncer ainsi: La société est à refaire depuis la base jusqu'au sommet.

Je demande pardon d'insister autant sur la portée morale de l'œuvre; mais il me semble que c'est là et non pas ailleurs qu'il faut chercher l'explication d'une certaine sécheresse, d'une raideur voulue dans la mise en action des personnages de la Princesse Georges.

C'est à un public corrompu que l'auteur s'adresse; pour agir sur lui il faut de ces situations, dont il se dit à lui-même, comme ce personnage des Idées de Mme Aubray: c'est raide! Sur des courbes endurcies, en un mot, il faut frapper fort, et l'effet produit sera en raison directe de la violence du coup porté. Pour atteindre à cet effet, pas n'est besoin de se préoccuper des nuances, des transitions.

Le procédé est visible dans la Princesse Georges. Après une exposition un peu longue mais très soignée dans les détails, la situation se tend tout à coup, l'action se précipite et le dénouement doit suivre, sans laisser place à aucune périéte nouvelle.

Séverine (la princesse) a su que son mari la trompait avec une certaine comtesse de Terremonte; elle lui a pardonné une première fois, mais en apprenant que le lendemain le prince doit partir avec cette femme, elle va droit à Sylvanie (la comtesse) et la chasse.

SÉVERINE. (La regardant en face et à voix basse) Va-t'en. SÉVERINE, un temps.

Qu'est-ce que tu me dis? SÉVERINE, toujours à voix basse. Je te dis: Va-t'en, va-t'en d'ici à l'instant. Je te chasse de chez moi. Tu ne comprends pas? SYLVANIE, même ton.

Parce que? SÉVERINE, même jeu. Parce que tu es la maîtresse de mon mari; parce que tu as passé la nuit dernière avec lui, parce que tu viens chez moi me braver, me voler mon bonheur, ma vie, mon âme, parce que je te hais et te méprise,

parce que tu es la dernière des filles perdues. Va-t'en sans dire un mot, sans faire un signe, ou je t'insulte publiquement et te chasse devant tout le monde.

SYLVANIE, très calme. Soit; adieu! Monsieur de Fondette. DE FONDETTE. Comtesse?... SYLVANIE.

Voulez-vous me donner mon manteau? M. de Fondette, c'est le jouvenceau, c'est le mouton du sacrifice d'Abraham, qui tout à l'heure paiera de sa vie la préférence dont il est l'objet.

Cette scène est très belle, et Mlle L. Fleury, chargée du rôle de Séverine, la rendue avec une grande énergie de sentiment.

Mais bientôt l'émotion du spectateur est portée à son comble quand arrive le mari de la comtesse. En le voyant entrer, Séverine a une inspiration soudaine: le prince ne partira pas, elle a trouvé le moyen de l'en empêcher.

Ce moyen, c'est précisément l'un de ceux que j'indiquais tout à l'heure; s'il est un homme à qui il semble que la princesse ait le devoir de taire la scène qui vient de se passer, c'est le comte. Eh bien! non, elle lui dira tout, et le comte Agénor, un bon homme au fond, va recevoir en pleine poitrine le coup droit que lui porte Séverine.

AGÉNOR. Sylvanie n'est plus ici! SÉVERINE, riant nerveusement. Non! elle est partie...

AGÉNOR. Pourquoi est-elle partie sans moi? SÉVERINE, un temps. Je l'ai chassée.

AGÉNOR. Chassée! SÉVERINE. Oui, monsieur.

AGÉNOR. Vous avez chassé ma femme de chez vous, madame.

sans cacher le plus petit morceau de lard dans son chapeau. Don Pedro, empereur du Brésil, a voulu, paraît-il, se rendre compte par lui-même de la situation douloureuse que nous ont faite des événements sans précédents dans nos annales. Il a profité d'une heure de loisir (les empereurs en ont, généralement, vingt-quatre par jour), a quitté ses États et s'est rendu à Paris. Heureux le prince qui peut sans inconvénient se passer pour quelque temps de ses sujets ! Plus heureux encore le peuple qui peut se passer de son souverain pour toujours !

Donc, Sa Majesté brésilienne a fait samedi dernier à notre Palais-de-Justice le pèlerinage traditionnel.

Lorsque j'étais enfant j'imaginai volontiers que les rois étaient d'une nature exceptionnelle et singulière. J'étais persuadé que Dieu ne les faisait point naître petits, désarmés, nus, faibles et géignant comme nous mais, au contraire glorieux déjà, puissants et tout préparés pour leur office. Vous m'auriez assurément scandalisé si vous m'aviez voulu contredire sur ce point. Je me les représentais venant au monde avec un beau sceptre dans la main droite, une belle boucle dans la main gauche et une non moins belle couronne d'or solidement fixée et vissée sur la tête. D puis, mes opinions physiologiques se sont quelque peu modifiées, j'ai vu s'élever autour de moi, comme une troupe d'oiseaux dénudés, ces illusions heureuses e j'en suis arrivé, — je l'avoue en rougissant, — à chercher vainement au front des rois ce signe auguste et mystérieux que certains gens y découvrent encore. Montaigne prétend que les corps et les âmes des empereurs et des sages sont coulés au même moule. Je suis de l'avis du philosophe. Elevez au plus noble et triomphant prince de la terre les attributs éblouissants qu'il se donne et tout le luxe de quincaillerie dont on le pare, il ressemblera assez au plus vulgaire et au plus simple passant.

Ces réflexions me vinrent à la pensée après que j'eus rencontré Don Pedro. Il traversait la galerie Mercière. On lui faisait discrètement et modestement, comme il sied aujourd'hui, les honneurs de l'endroit. Il portait des habits de voyage, et je vous assure que vous l'eussiez pris pour un juré se rendant aux assises ou un prévenu en quête de son avocat. Il m'a paru d'ailleurs fort civil, et, avec sa haute taille et sa belle barbe presque blanche, d'un extérieur suffisamment sympathique. J'ignorais au premier moment sa qualité : — Qu'est-ce que c'est ? demandai-je à Lachaud qui sortait du greffe criminel. Le maître rajusta sa toque posée de travers et toujours penchée comme la tour de Pise ; il promena sur les visiteurs son regard oblique, familier et malin : « Tu ne vois pas ? me répondit-il, faisait allusion à un vaudeville bien connu du théâtre du Palais Royal, c'est la *ronde du Brésilien*. » Et il s'éloigna trotant menu et riant.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent ces rondes princières. Depuis Sigismund, roi de Hongrie et plus tard empereur d'Allemagne, qui le 14 mars 1415, vint assister à une audience solennelle du parlement, et admira fort, au dire des vieilles chroniques, « la cour brillante, fournie de seigneurs et pareillement nosseigneurs les conseillers et messieurs les avocats bien vêtus en blancs manteaux fourrés. » Jusques à Pierre-le-Grand le 10 juillet 1717, jusques à Léopold I^{er}, roi des Belges, le 7 novembre 1833, jusques aux souverains venus à Paris lors de la dernière exposition universelle, et depuis, on compte en chaque siècle par douzaine les illustres curieux qui attirèrent notre demeure. Comme celui d'aujourd'hui, ils ont ordinairement le bon goût de le visiter en simples particuliers. L'incognito leur évite bien des ennuis sans doute, mais il faut convenir qu'il leur occasionne aussi parfois quelques petits désagréments.

Un jour de 1857, un groupe d'étrangers après avoir aperçu la salle des Pas-Perdus, se dirigea vers la salle d'audience de la cour de cassation, notre ancienne grand-chambre du parlement brûlée à cette heure. Le premier visiteur, homme de belle stature et fort grave dans son maintien, déboucha en ouvrant la porte et marcha par derrière sur le pied d'un petit clerc. Il s'empressa de lui faire poliment ses excuses disant qu'il ne l'avait point aperçu.

Mais vous savez ce que sont nos petits clercs malins comme singes, hargneux comme roquets, effrontés comme moineaux-francs et d'une insolence métaphorique sans mesure dans leur langage : — « De quoi t'occupes-tu ? répliqua celui-ci de ce ton de voix enroulée et traînante, articulé aux faubourgs, t'as donc tes beses de gaz au talon, grand mufle !... » Le grand mufle en question se trouvait être Son Altesse impériale le grand duc Constantin. On dit qu'il s'éleva beaucoup de l'aventure, mais soyez donc descendant des Romains et frère de l'empereur de toutes les Russies pour vous entendre traiter de si belle façon !

Je ne saache pas que Don Pedro ait eu à subir une remontrance aussi irrespectueuse pour le droit divin et une interpellation démocratique formulée en un style aussi ordu... Je me trompe, aussi extraordinaire. Il a pu à cheval sans incident fâcheux son inspection. Il est montré, du reste, très au courant de notre histoire, de nos traditions et de nos usages — réserve bien notable et qui fait honneur à son jugement — il s'est égaré la peine de débattre un de ces motifs approuvés ou une de ces sentences à effet dont les rois ont tourné et retourné un assortiment dans leur valise, bien rangée entre leurs décorations et leurs paires de chaussettes, et qu'ils livrent si complaisamment, au moment propice, à la satisfaction des badauds.

Monsieur de Rio Janeiro s'est rendu dimanche à Versailles et a diné chez le président. S'il a prolongé son séjour dans la capitale provisoire de la France, il a pu assister aux séances du G^e conseil de guerre qui juge depuis lundi les gens de la Commune, accusés du massacre des otages. Je lui envie peu cette facilité. Quel spectacle éœurant et quels souvenirs ! Je ne pense pas, d'ailleurs, que les débats, après tous ceux qu'il nous a été donné de suivre, puissent offrir, par eux-mêmes un nouvel intérêt. Qui voyons-nous en effet, ici comme ailleurs, sur le banc des accusés ? De modestes comparses, des cabotins infimes.

Les premiers rôles de la pièce ont eu soin de mettre leurs personnes en sûreté et la plupart continuent tranquillement à Londres la représentation de les balles, à défaut des sifflets, ont interrompu à Paris.

Le *Vermesch-Journal* est leur *Argus-et-Verdict*, journal des théâtres. Sinistres comédiens, comédiés plus sinistres encore.

Parmi ceux qui comparait devant le conseil, je vous signalerai pourtant, et fâché de mieux, un magistrat distingué de la Commune, un juge d'instruction, direz-vous, un juge d'instruction pour de vrai ? Est-ce qu'il avait réllement pris ses inscriptions à l'école de droit, subi ses examens, présenté sa thèse, obtenu ses diplômes, pratiqué chez l'avoué, fait son stage au barreau, passé par une supplicance au tribunal ?

— Mon Dieu ! que vous êtes plaisant et

comme on voit bien que vous ne lisez pas Hugo et que vous n'avez pas la saine notion du progrès ! Non, Genton n'avait jamais ouvert un code, mais ensuite ? ne sont-ce pas là de misérables détails et je vous trouve bien impertinent de chicaner pour si peu.

Genton est un ouvrier ébéniste, c'est déjà quelque chose, et n'est pas ouvrier relieur qui vient Ensuite Genton sait presque lire, et Champollion, qui jadis déchiffra les vieux caractères égyptiens, assurément que qu'il écrit a, de loin, une ressemblance frappante avec ce qu'on nomme écriture. Genton a du style. Son orthographe laisse bien peut être un peu à désirer, au dire des puristes, — ces hommes de la réaction ne respectent rien, — mais au fond c'est une belle orthographe, dégagée des superfluités acennées et des préjugés bourgeois, novatrice, révolutionnaire, une orthographe fédérée, pour tout dire en un mot. Cela ne suffisait-il pas ? Genton, au surplus, s'était probablement préparé depuis longtemps à ses austères et délicates fonctions. Qui vous dit qu'il n'avait pas médité dans le silence de l'atelier nos lois civiles et criminelles ? Ses amis assurent qu'avec un peu d'encouragement il eût été capable de soutenir en Sorbonne les neuf mille sept cent soixante-quatre conclusions de Pantagruel et de juger aussi bien que lui ce fameux procès des deux gros seigneurs, « desquels la controverse estoit si merveilleusement obscure et difficile en droit, que la cour n'y entendoit que le hault allemand. » De fait, Genton se plaisait, bien avant le 18 mars, à ce qu'on rapporte, à donner audience aux marchands de vins, interrogeant les garçons, faisant apporter de la cave maintes pièces à conviction scellées de cire verte ou jaune, mettant en état d'arrestation les servantes, et, en compagnie de graves jurisconsultes altérés comme lui de science, ne dédaignant point de chercher la vérité au fond d'un verre. Ce passé, ces labours, ces dispositions heureuses ne pouvaient échapper à l'attention perspicace de la Commune, et Genton se trouvait naturellement désigné à ses suffrages. Il fut nommé juge d'instruction, et qui sait, le régime du 18 mars durant, s'il ne fut pas de venu garde des sceaux à son tour ? A l'audience d'hier, le savant magistrat s'est montré d'une modestie sans seconde.

Je ne sais, d'ailleurs, pourquoi le rédacteur de la *Gazette des Tribunaux* l'a dépeint au physique sous des traits si peu flatteurs. J'ai vu Genton autrefois. C'était en 1867, si ma mémoire ne m'égaré point. Il était alors traîné devant la chambre de M. Desvaux avec Tridon, Protot, Levrard, Humbert et autres sous l'inculpation de sociétés secrètes, mais il n'avait pas la mine repoussante qu'on a décrite ni cette ressemblance avec Dumollard qu'on lui a trouvée. Sa barbe entière et n'avait pas encore rendu la justice dans la mairie du onzième arrondissement.

Hélas ! je me surpris plaisantant depuis un moment en des matières aussi graves. Excusez-moi. Le sujet le plus triste vous entraîne parfois ainsi à des digressions drôlatiques. La nature a de ces bizarreries extravagantes qui étonnent ; elle sait allier le burlesque à l'horrible avec une audace que Shakespeare, seul peut-être jusqu'ici, a su comprendre et copier dans ses œuvres. Genton, juge d'instruction, était comique : si les débats confirmèrent les charges que fait peser sur lui l'accusation, quel homme plus odieux ?

Je voudrais bien, pour terminer, vous toucher un mot de cette affaire Place, que je vous ai déjà sig. alés et dont les débats, par suite d'une remise, ont commencé mercredi seulement devant la cour. Mais je crains que ma lettre finisse par devenir aussi longue que les savants rapports de M. le conseiller Bertrand et aussi fastidieuse que les plaidoiries de M. — Dieux immortels ! qu'allais je dire ! N'est ce temps de m'arrêter et je lève mon audience.

CHRONIQUE

Dans l'intérêt des contribuables, nous croyons devoir reproduire l'avis suivant publié par le *Journal officiel* :

Des affiches ont rappelé aux contribuables les déclarations qu'ils ont à faire en ce qui concerne la contribution sur les voitures et les chevaux, ainsi que les taxes sur les vitrines publiques et privés et sur les cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations.

Des formules de déclaration ont été déposées à cet effet dans les mairies de toutes les communes de France.

Les déclarations concernant les voitures et chevaux possédés au 1^{er} janvier 1872, doivent être faites avant le 15 janvier.

Les déclarations aux billards et aux cercles, sociétés et lieux de réunion, doivent être effectuées avant le 31 janvier.

A l'égard des billards, il y a lieu à deux déclarations, comprenant :

1. Une les billards possédés au 1^{er} octobre 1871 et pour lesquels les redevables n'auront à payer que le quart de la taxe annuelle ;

2. Les billards possédés au 1^{er} janvier 1872, et pour lesquels la taxe est due pour l'année entière.

Quant à la taxe sur les cercles, etc., une seule déclaration est nécessaire. Les gérants, secrétaires ou trésoriers n'auront à déclarer, pour cette fois, que le montant des cotisations afférentes aux trois derniers mois de l'année 1871.

On appelle l'attention des intéressés sur les dispositions des lois du 2 juillet 1862 et du 16 septembre 1871, qui doublent les taxes des contribuables dont les déclarations n'ont pas été faites en temps utile ou sont inexactes.

Nous avons annoncé ce matin le jugement dans l'affaire Haas, l'une des plus importantes qui puissent attirer l'attention publique. Elle inaugure, en effet, l'abolition de l'art. 75 de la constitution de l'an VIII, qui courrait les fonctionnaires de la protection du conseil d'Etat. Elle consacre l'appréciation, par la magistrature, des actes de l'administrateur. Elle soulève toutes les questions complexes et délicates qui naissent de ce contrôle.

Les circonstances mêmes dans lesquelles l'action de M. Haas se produisit, les incidents à travers lesquels elle s'est poursuivie, méritaient plus particulièrement en relief de telles difficultés.

Comment le tribunal les a-t-il résolues ? Nous ne pourrions en juger convenablement que par une lecture attentive de sa longue décision.

Nos impressions et, nous nous croyons autorisés à le dire, celles d'une portion au moins du public, se prononceraient cependant en ce sens que l'appréciation du tribunal, fort différente de celle du ministère public, est allée bien loin dans ses rigueurs envers M. le préfet Valentin.

Hier a eu lieu le deuxième grand bal de l'Alcazar. Après la première représentation du *Trône d'Écosse* qui avait attiré au Grand-Théâtre une foule qui n'avait jamais été si nombreuse depuis Guynard, de nombreux jeunes gens et le ten et l'arrière-bun du demi-monde qui venait de voir cascader Luco et M^o Coïnde, se sont dirigés, en file, vers le palais de l'Alcazar. Les acteurs de cet établissement, M. Cormoz, avait en le soin de faire parer la salle, comme pour un jour de grande fête. L'orchestre était à son poste, à minuit. C'est à cette heure que le bal a commencé. Quelques comparses se sont lancés dans un quadrille effrené. Quant aux assistants, à ceux ou à celles qui étaient venues pour se montrer en domino ou en berline en marquis ou en arlequin, ils se sont bientôt groupés autour d'une femme masquée, qui a passé une grande partie de la nuit à faire de la nécromancie. On voit d'ici ce que peut inspirer à une magicienne l'atmosphère dans laquelle elle se trouvait. Aussi, tout le monde était ravi de la propos et de la science de cette charmeuse.

L'orchestre, conduit par M. Jandard, a été véritablement bon. Les danses les plus nouvelles, les valse récemment dédicées, les quadrilles composés hier, et pour la circonstance, toutes ces inspirations des compositeurs les plus gais et les plus étourdissants remplissaient la salle et emportaient les acteurs. Le bal a fini à sept heures du matin.

L'École de commerce pour laquelle le négociant lyonnais s'est montré si généreux n'est point précisément un nouveau-né dans notre ville.

Le 13 novembre 1822, on ouvrit à Lyon une *École spéciale de commerce*, après une messe du Saint-Esprit qui fut célébrée dans la chapelle expiatoire du Monument des Brotteaux, aujourd'hui desservie par les Capucins.

A la cérémonie, disent les journaux du temps, assistaient MM. le conseiller d'Etat, préfet du Rhône (c'était M. de Tournon), le lieutenant général commandant la division militaire, le premier président et le procureur général près la Cour royale, « les membres du conseil d'administration et autres magistrats, suivis d'une foule de négociants et d'un grand nombre de dames. »

L'École de commerce avait une salle consacrée au cours de théorie pratique pour la fabrication de la soie, dit la *Décentralisation*, pour la fabrication des étoffes de coton, dit-on, plus généralement en français. Cette salle renfermait « les chefs-d'œuvre de nos fabriques. » Une autre salle finissait les musées des échantillons « où l'on admirait des tablettes garnies de 600 cartons vitrés, et de 300 bocaux que le zèle de nos négociants avait fait remplir en moins de 24 heures, des échantillons de toutes les espèces de marchandises. »

M. le curé prononça un discours ayant pour texte : *Nisi Dominus edificaverit domum, etc.* M. Grandpierre, professeur de littérature (le père, croyons-nous du ministre de la Justice sous le ministère-mamelouk présidé par M. de Polignac), l'un des inspecteurs de l'École, en fit un autre ; puis, M. Guillard-Lièvre, directeur, et l'un des fondateurs fit connaître le programme et le règlement de l'École. Enfin le maire parla à son tour.

L'enseignement du droit commercial était professé par M. Brugnière, avocat ; M. Bryon, substitut à la Cour qui avait été choisi, n'ayant point obtenu du garde des sceaux l'autorisation de faire ce cours.

Les cours comprenaient l'enseignement de la physique, de l'histoire naturelle, de la chimie, des langues vivantes, etc. Au résumé, le programme paraît avoir été fort complet.

Le règlement prenait des précautions pour que les jeunes gens remplissent avec exactitude leurs devoirs religieux, et, dit-il, « pour empêcher entre eux toute espèce de rixes, il est expressément défendu de se livrer jamais à aucune discussion ayant pour objet les matières religieuses ou politiques. »

Un détail caractéristique : un sonnet italien avait été composé en l'honneur de l'École par un des professeurs de cette langue, mais la permission de le lire à la séance inauguratoire ne fut pas accordée « dans la crainte de retarder trop longtemps l'assemblée qui voulait jouer encore de la vue de tant d'objets répandus dans les diverses salles. »

Nous souhaitons à la nouvelle école de commerce, que verra bientôt notre ville, une prospérité plus durable qu'à sa devancière, fondée d'ailleurs sur des bases moins larges et à un moment où sa nécessité s'imposait avec moins d'évidence.

Malgré le froid excessif qui avait fait pronder la Saône en amont de Lyon sur une grande partie de son parcours, la débâcle des glaces n'a pas eu lieu. Il en a été de même l'année dernière, bien que le froid n'ait guère été moins vif, et il en a été de même aussi pour les diverses saisons rigoureuses qui se sont succédés depuis 1857.

Les travaux contre les inondations, en diminuant la rapidité du cours de la Saône, ont-ils servi à atténuer aussi les dangers des débâcles ? On serait tenté de le croire en voyant, dans l'histoire de Lyon, le récit des effets désastreux qu'elles ont souvent produits.

Tout Lyon a entendu raconter à nos pères l'histoire de ce manoir du bateau fat brisé par les glaces et qui, entraîné à genoux sur un glaçon, fit un vœu à notre Dame-de-Fourvières, et fut sauvé. *L'œuf-à-la-neige* qui le représentait, prêt à être englouti au milieu de la Saône, au dessous du pont de l'Archevêché, se voyait encore à Fourvières il y a peu d'années.

Mézériat raconte qu'en 1608, que l'on a appelé l'année du grand hiver, « le froid commença à devenir très âpre le jour de saint Thomas, et ayant demeuré plus de deux mois sans relâcher, il glaça et, pour ainsi dire, pétrifia toutes les rivières. »

« Le dégel ne causa pas de moindres dégâts, les glaces rompirent les bateaux, les chaussées et les ponts. Les eaux grossies par les neiges fondues inondèrent toutes les vallées, et ce qui arriva à Lyon « est une merveille digne d'être décrite. »

« Il s'était accumulé comme une montagne de glaces sur la Saône, vis-à-vis l'église de l'Oratoire, toute la ville tremblait que son choc n'emportât le pont (c'était le pont de pierre), lorsqu'un artisan entreprit de le rompre par petits morceaux et de le faire tous écrouler sans aucun désordre moyennant une certaine somme dont il convint avec les magistrats. »

« Pour cet effet, il alluma tout vis-à-vis, sur le bord de la rivière, deux ou trois petits feux avec quelques fagots et un peu de charbon ; et se mit à murmurer certaines paroles, et aussitôt ce prodigieux rocher de glaces éclata comme un coup de canon, et se rompit en une infinité de pièces, dont la plus grande n'était pas de plus de quatre toises. »

« Ce pauvre homme, au lieu de toucher sa récompense, fut en très-grand danger de recevoir une punition ; car les théologiens dirent que cela n'avait pas pu se faire sans l'opération du diable. »

Cet artisan, dit M. Delandine, se nommait Besson ; le consulat, assisté de M. de Montholon, intendait, et du père Valladier, jésuite, s'assembla pour contester ses propositions, chez le procureur de la ville, Clapisson, qui l'aurait vu Juvénier.

On lui promit 600 livres et une place de commis aux portes s'il exécutait sa promesse ; et après qu'elle eût été remplie par hasard, on l'emprisonna. Les jésuites prétendirent que Besson, usant de sortilège, s'était promené sur les glaces avec une baguette, et s'était tourné diverses fois vers les quatre parties du monde. Besson se défendit, puis se sauva.

Les pièces de cette curieuse procédure, ajoute M. Delandine, sont aux archives de la ville.

Comme on comprend que cette époque admirable fasse verser des larmes de regret à la *Décentralisation* ! Comme on voit bien qu'en ce temps là la diabolique invention de l'instruction primaire n'était pas encore au monde !

Hélas, il n'y a plus que notre confrère qui croie encore aux sorciers. Mais quelle contradiction ! Y croire tant, et l'être si peu !

Calino s'est fait concierge ! Un avocat, de nos amis, a changé dernièrement de logement. Au jour de l'an, il envoya sa carte aux magistrats et aux membres du parquet, comme c'est l'habitude, et quelques jours après il ne reçoit pas même l'échange. Un soir, il voit arriver son concierge, qui le prie de déménager au plus tôt ; pourquoi ? Mystère.

Pour s'éviter des ennuis, l'avocat changea donc de domicile.

Depuis ce temps, le concierge raconte à ses collègues et aux locataires effrayés que le monsieur dont il a précipité le départ n'était autre qu'un vulgaire repris de justice. Et pourquoi ? Parce que le concierge a reçu les cartes du procureur de la République et du substitut, du juge d'instruction et même du greffier, ce qui lui a donné des soupçons étranges. Puis ces cartes étaient dans des enveloppes décaquetées ; il était évident pour lui que la poste les ouvrait sur l'ordre du directeur de la prison.

Le *Courrier de l'Ain* nous donne des renseignements intéressants sur le nouveau tronçon du chemin de fer actuellement en construction de Bourg à la Saône, qui doit ouvrir bientôt au commerce lyonnais un débouché fort important pour ses relations avec la Suisse, par une voie beaucoup plus directe que celle de Genève par Seyssel.

Sur la première section, entre Bourg et Simandre, les terrassements et ouvrages d'art sont presque complètement terminés. Le souterrain au-delà de Crèzierat est percé dans toute sa longueur. Mais la voie définitive n'est posée que sur cinq kilomètres environ, à partir de Bourg. Les gares des marchandises, bâtiments de voyageurs et leurs dépendances sont à peu près achevés aux stations de Crèzierat et de Simandre. La plupart des maisons de garde sont construites.

En résumé, le degré d'avancement des travaux sur la section de Bourg à Simandre est tel que cette section pourrait être livrée à la circulation dans un assez bref délai.

Sur la deuxième section, qui va de Simandre à la Gluse, les terrassements sont encore peu avancés. Mais cette partie du travail ne présente qu'une importance minime relativement aux grands ouvrages d'art accumulés sur cette section. On y trouve en effet — le tunnel de Racouze qui a près de 1,600 mètres de long, — le viaduc sur l'Ain qui aura deux étages d'arches superposées et qui sera élevé de plus de 50 mètres au-dessus du fond de la vallée, — les deux petits souterrains de Bolozon qui ont, l'un 200 mètres, l'autre 80 mètres de longueur, — et enfin le souterrain de Mornay qui a près de 2,000 mètres de longueur.

Le tunnel de Racouze est aujourd'hui percé sur près de 400 mètres de long ; — le deuxième souterrain de Bolozon vient d'être attaqué récemment, — enfin le tunnel de Mornay est percé sur une longueur d'environ 350 mètres. De nombreux matériaux sont approvisionnés à pied du grand viaduc de l'Ain, — et on peut croire que cet important ouvrage sera commencé au début de la campagne prochaine.

On peut dire que l'ouverture de la ligne de Bourg à la Cluze est subordonnée à l'achèvement du tunnel de Mornay qui est, sans contredit, de tous ces ouvrages, le plus long à exécuter ; mais la construction des galeries avancées actuellement avec une vitesse qui paraît suffisante pour faire espérer que ce souterrain sera terminé avant l'expiration des délais fixés.

La nécessité d'aviser au moyen d'empêcher le retour des guerres civiles a inspiré à quelques bons citoyens l'idée de constituer une association capable de réaliser, à l'exclusion de tout système politique, loyalisme et au grand jour, dans l'intérêt du progrès réel, tout ce qui peut assurer la paix et la prospérité par l'ordre et le travail. Sous ce titre : « *La Vigilante, union des amis du progrès par l'ordre et le travail*, » l'association dont nous parlons a déjà atteint des proportions considérables. Un grand nombre de membres les plus éminents de toutes les académies de l'Institut de France se sont empressés de manifester, d'une manière éclatante, leur sympathie effective pour cette œuvre aussi libérale que civilisatrice. Nous apprenons que le comité de direction de la Vigilante, dont font partie les deux hommes qui se sont illustrés par leur noble conduite pendant la Commune, M. Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, et M. le marquis de Plezac, sous-gouverneur de la Banque de France, est à la veille d'adresser des lettres-circulaires aux corps diplomatiques et consulaires français et étrangers, par lesquelles l'association, universalisant son action à l'instar de l'Internationale, déclare vouloir étendre son influence partout où la question sociale rendra nécessaire sa sollicitude particulière. Nous ferons en sorte de

MM. Sevéne, Gourl, Lillenthal, Desgoignes, dont le nom a été oublié hier par suite de la rapidité de la composition.

Elle a prié M. Vindry de vouloir bien se joindre à ces messieurs, qui partent aujourd'hui.

M. Vindry a accepté. Puisse leur mission aboutir ! Puisse-ils ouvrir les yeux du gouvernement et empêcher ainsi la ruine de notre industrie !

À propos de la proposition Picard, la gauche croit qu'une proclamation nette de la République doit arriver nécessairement, mais elle pense qu'il faut attendre un temps plus calme.

Cette manière de voir est aussi, paraît-il, celle des meilleurs amis du gouvernement qui n'ont pas manqué de parler dans ce sens à M. Ernest Picard. Aussi, ce dernier, ébranlé, se montre-t-il, dit-on, indécis sur ce qu'il compte faire.

La gauche radicale donne très-clairement à entendre que, ne reconnaissant pas le pouvoir constituant à l'Assemblée, elle ne peut promettre son concours à la proposition.

La République française annonce qu'après avoir comparu devant le juge d'instruction de Beaune, l'ex-général Cromer a été rendu à la liberté.

Le Paris-Journal annonce que l'ex-général est rentré avant-hier soir à Paris.

La Cloche annonce qu'immédiatement après le prononcé du jugement, M. Ullach s'est pourvu en révision.

La présence du général Cathelineau à Montpellier, a été avant-hier et hier au soir l'objet d'une manifestation tumultueuse. Les autorités ont pris hier des mesures de précaution pour empêcher tout conflit.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 13 janvier.

La commission d'instruction primaire a adopté hier en principe la liberté de l'enseignement.

La réunion d'hier du centre gauche, M. Picard a déclaré qu'il ne s'agissait nullement de présenter à l'Assemblée une proposition quelconque, mais qu'il croyait bon de chercher l'union sur le terrain de la République et de propager les idées républicaines.

M. Delille, membre du centre droit, a déclaré que le centre droit n'était pas hostile à l'idée républicaine.

La commission d'initiative a repoussé presque à l'unanimité la proposition Brisson et d'autres propositions relatives à la dissolution de l'Assemblée.

La proposition Guibal, demandant le renouvellement de l'Assemblée par moitié, a été repoussée également à une grande majorité.

Le *Moniteur* invite les femmes de France à ouvrir une souscription patriotique pour la libération des départements occupés.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. Thiers a soutenu l'impôt sur les matières premières. Il a dit que les dépenses étaient réduites au strict nécessaire ; il a soutenu la nécessité de l'amortissement et déclaré qu'ayant examiné tous les impôts, il est arrivé à la conclusion que l'impôt sur les matières premières est seul praticable ; il repousse l'impôt sur le revenu, lequel est le socialisme dans l'impôt. (Applaudissements.) Il a montré ensuite que la plupart des articles payent déjà suffisamment.

L'impôt sur les matières premières est un impôt de nécessité, il est de perception facile, se répartit à l'infini, ne chargeant personne spécialement, et protège l'agriculture ; il atteint impartialement toutes les classes.

M. Thiers fait appel au patriotisme de l'Assemblée ; dit que le gouvernement de la République a été très applaudi et a duré presque trois heures.

La discussion continuera lundi.

Bourse : ouverture très ferme, clôture moins bonne, à cause des réalisations du samedi : 56.30, 91.22. Après la Bourse, 56.22, 91.20. Peu d'affaires. Le Mobilier a subi une baisse de dix francs ; le Foncier est meilleur, 937 ; l'Italien assez ferme, 68.30 ; l'Autrichien, réalisations 895 ; prime de l'or, 7.

Paris, 14 janvier, 5 h. 30 m.

La correspondance Versaillaise du *Journal des Débats* constate que le discours de M. Thiers, d'hier, a été d'un grand effet ; il est impossible de dissimuler que les droits élevés avec drawback ; ont regagné du terrain.

Reichsrath. — Dans la discussion de l'adresse, les Polonais déclarent qu'ils n'ont pas de méfiance contre le gouvernement, mais ils croient que la confiance exprimée par l'adresse est prématurée.

DEPÊCHES DU SOIR

13 janvier. — 3 heures.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

NOUVELLES DU MATIN

14 janvier. — 8 heures.

Hier a été rendu le jugement dans l'affaire Haas, dont nous avons entretenu nos lecteurs.

M. le préfet du Rhône a été condamné à 4,000 fr. de dommages-intérêts ; M. de Gourlet à 400 fr.

New-York, 12.

Ch. s. Londres, 109 1/4 | Ch. sur Paris, 5.87 1/2

